ASSEMBLEE GENERALE 2017

ASSOCIATION CAS24

Compte-rendu

Le 26 juin 2017 s’est tenue l’Assemblée Générale de l’association Cie d’Archers Solidaires, dite CAS24, dont le Siège se situe en Mairie de Prigonrieux. Cette Assemblée générale se déroule à la salle de sports de Prigonrieux, retenue à cet effet.

Conformément au chapitre III article 9.1 des statuts en vigueur, les membres du Comité Directeur sont élus pour deux ans et restent donc dans leurs fonctions sauf démission. Sont votants les membres licenciés depuis plus de un an au jour de l’Assemblée Générale, sont éligibles les membres licenciés depuis plus de deux ans au jour de l’Assemblée Générale sauf cas de force majeur.

Pour cette Assemblée Générale, tous les membres de l’association ou leur représentant sont invités mais seuls les membres du Bureau sont habilités à voter.

**Ordre du Jour :**

Rapport financier 2016

Rapport moral d’activité

Extension du Bureau exécutif

Montant des cotisations pour la saison 2017 / 2018 applicables au 1er octobre 2017

Autres questions non inscrites à l’ordre du jour.

**Sont présents :**

Monsieur Didier Guechou qui représente la Municipalité,

Monsieur Stéphane Leclerc, membre fondateur et Président en fonction,

Madame Ghislaine Vilquin, Trésorière en fonction,

Madame Pierrette Lachaize, Secrétaire Générale,

Pour les archers membres de l’association :

Jocelyne Chassagne Baril ; Frédéric Baril ; Frédéric Boudal ; Jean Pierre Chastanet ; Nicolas Dauthuile ; Patrick Desport.

Avec la participation amicale d’Anthony Vilquin, membre fondateur et ancien Président de la Cie des Elfes.

La séance est menée par M. Stéphane Leclerc

Présentation des personnes et remerciements :

à M. Guéchou pour représenter la Municipalité de Prigonrieux,

à Mme Ghislaine Vilquin pour avoir pourvu au remplacement de M. Jacques Branet démissionnaire,

à Mme Pierrette Lachaize pour avoir pourvu au remplacement de M. Franck Géron qui n’a pas souhaité renouveler son mandat de Secrétaire Général, et qui a permis de maintenir les actions sur lesquelles nous étions engagés.

aux archers qui ont su créer une dynamique de groupe et se sont investis dans le fonctionnement de l’association.

**Rapport financier 2016**

Mme Ghislaine Vilquin, Trésorière, présente les comptes de l’association sur l’exercice 2016 (En pièce jointe). Le bilan est déficitaire et doit être corrigé. Il tient principalement du non versement de la donation prévue par l’entreprise de M. Franck Géron inscrite au prévisionnel.

**Rapport moral d’activité 2016 / 2017**

Pour ce qui est des entrainements, le Comité Directeur a pu assurer tous les entrainements à quelques exceptions près du fait de l’annonce tardive des dates des stages du club de Tennis qui entraine l’annulation des séances ou leur report en matinée.

En cas d’absence Madame Pierrette Lachaize, secrétaire général et Monsieur Patrick Desport, archer licencié, m’ont remplacé.

L’augmentation rapide du nombre de licenciés et la fréquence des entrainements et des manifestations à notre initiative ou en tant que participants ne nous a pas permis de faire l’accueil de publics spécifiques tel que nous l’aurions souhaité, c’est un des objets de l’association.

Nos interventions sur les ALSH sont également en baisse malgré les retours très positifs que nous avons eu, et nous avions décidé de ne pas reconduire les TAP sur l’Ecole de Lembras, les conditions n’étant pas réunies sur cette école pour que nos interventions aient un sens. Toutefois nous restons ouverts et en propositions sur d’autres écoles, et en particulier celle de Prigonrieux, pour ces temps offert aux enfants pour la pratique d’activités et qui sont maintenues sur la Commune.

Suite à la réunion des associations sportives prigontines, il est envisagé de pouvoir proposer un entrainement le samedi matin à la salle de sport et nous devrions avoir un calendrier saisonnier d’occupation de la salle par l’école de tennis avec qui les relations restent problématiques.

Nous devons également être vigilants aux horaires de fin d’entrainement afin de ne pas empiéter sur les horaires du club de foot bien qu’il n’ait utilisé la salle qu’une fois cet hiver.

Les relations avec les autres associations sportives que nous croisons : rugby, boxe, basket, sont amicales.

La Fédération pense récupérer le lot de cibles animalières mis à notre disposition pour sa vente.

Par rapport au compte rendu financier, l’exercice 2016 est déficitaire mais nous n’avons ni découvert ni dette à payer. Cet exercice fait apparaitre des frais anormaux d’achat de flèches ou de fournitures pour leurs réparations.

Nous n’avons pas perçu la Donation de M. Franck Géron, inscrite au budget prévisionnel. L’association est encore pour au moins deux exercices dans une phase d’investissements. Les membres du Comité Directeur ne sont pas dédommagés de leurs frais de déplacements et certains achats ne sont pas enregistrés en comptabilité volontairement.

Les cotisations ne couvrent que l’usure et le remplacement du matériel (11% des recettes sur un exercice déficitaire). Les investissements sont donc réalisés sur des avances de trésorerie personnelle. La baisse significative de nos prestations de service est donc un manque à gagner pour les investissements nécessaires à venir. La Municipalité poursuit encore cette année son effort financier auprès des associations.

**CONCLUSIONS**

Nous devons relancer nos prestations de services et abandonner la gratuité de nos interventions sauf cas particulier comme pour la commune ou l’accueil de publics spécifiques. Toutes formes de financement envisagées passent par une implication des adhérents dans la vie de l’association. Il semble inévitable aujourd’hui d’augmenter, du moins momentanément, le montant de la cotisation. Par rapport à la sécurité et les assurances : La phase de découverte de notre activité doit se limiter à trois séances maximum après quoi la demande de licence devra être enregistrée et réglée. Des facilités de paiements peuvent être accordées selon les cas.

Seuls les archers licenciés sont couverts par l’assurance de la Fédération dans le cadre de l’exercice du tir à l’arc. Les flèches restent à la charge de l’archer (x 4 minimum), les archers devront les avoir dès leur demande de licence. Leur remplacement reste également à leur charge en cas de casse.

Les personnes non licenciées présentes sur le lieu de tir devront nous fournir une décharge mais nous les engageons si possible à ne pas y rester pour le bon déroulement des séances.

**PROJET 2017 / 2018**

Relancer l’accueil de publics spécifiques

Relancer les interventions sur les ALSH et TAP sous réserve dans conditions nécessaires au bon exercice de notre discipline et que ces temps soient profitables aux enfants.

Mettre en place un petit parcours permettant le Tir Nature 3D sur un financement et une comptabilité séparée.

Poursuivre nos participations aux manifestations publiques, en proposer pour financer l’association, sous réserve d’un investissement plus large des membres de l’association dans l’organisation et le déroulement de ces événements.

Les investissements prioritaires porteront sur la ciblerie. Pour cela, nous demanderons aux membres qui souhaitent renouveler leur licence de faire l’achat de leur propre matériel dans la mesure du possible.

**Extension du Comité Directeur**

PROPOSITION

Considérant que c’est un cas de force majeur, Je sollicite Patrick Desport pour intégrer le Comité Directeur au poste de Vice-Président afin de lui donner le statut et les pouvoirs nécessaires pour me remplacer le cas échéant et reconnaitre par la même son large investissement dans le fonctionnement de l’association.

Il est demandé aux membres du Bureau de voter, la proposition est acceptée à l’unanimité, Monsieur Patrick Desport accepte d’intégrer le Bureau. Il entrera dans ses fonctions après validation du compte rendu d’Assemblée Générale.

Déclaration sera faite en Sous-Préfecture de Bergerac concernant la modification de la liste des membres du Comité Directeur.

**MONTANT DE LA LICENCE**

2016 / 2017 69 et 89 euros, (avec ou sans prêt du matériel).

Bien que les membres de l’association hors Comité Directeur n’ont pas pouvoir de vote sur cette assemblée générale, il nous a semblé indispensable de consulter les adhérents et de fixer le montant des cotisations de manière collégiale.

Rappel de quelques éléments chiffrés : arc progression 450 euros ; arc d’initiation 100 euros ; cibles étroites 40 euros ; cibles épaisses 89 euros….par économie les blasons sont imprimés par nos soins. La cotisation couvre une centaine de séances sur l’année. Le matériel est majoritairement prêté et entretenu par l’association. L’effort consenti pour proposer du matériel de progression ne peut plus être à la seule charge des membres du Comité Directeur. Les investissements doivent néanmoins se poursuivre avec une priorité cette année sur la ciblerie et si possible quelques arcs progression en plus.

La discussion est ouverte : tarif pas trop élevé pour conserver l’accessibilité au plus grand nombre, si les cotisations ne couvrent pas les investissements, elles doivent couvrir l’entretien et le renouvellement du matériel mis à disposition, la cotisation doit être moins élevée pour les enfants que pour les adultes….

La licence fédérale et de 20 euros pour les enfants (moins de 16 ans) et de 36 euros pour les juniors et adultes. Après débat, les montants des cotisations licence comprise sont fixés à 99 euros pour les enfants et 109 euros pour les adultes (hors achat des flèches), soit un tarif ramené à la séance de 1 euro.

**PROPOSITIONS**

L’un n’excluant pas l’autre, je demande :

1. A Anthony Vilquin, responsable du domaine de La Beylie, de réfléchir aux modalités d’accès au domaine pour la reprise des parcours Nature pour nos archers licenciés.
2. A Jocelyne et Frédéric Baril, de réfléchir à la création d’un pas de tir et d’un petit parcours sur leur propriété sous forme d’une antenne indépendante. Par exemple, Frédéric intégrerait le Comité Directeur en tant que responsable de l’antenne, Jocelyne en serait la Trésorière. Ils garderaient ainsi le contrôle de l’accès à leur propriété et des activités sachant qu’ils font chambres et table d’Hôtes et qu’une éventuelle activité de l’association chez eux ne doit gêner ni les résidents ni l’exercice de leur profession.

Ces propositions seront discutées avec les personnes concernées

**REMERCIEMENTS**

Aux membres du Comité Directeur qui ont acceptés de pourvoir aux postes des membres démissionnaires dans l’urgence notamment avec la reprise globale de la Comptabilité.

A la Mairie qui nous a accueilli et a répondu favorablement à nos demandes, toujours à l’écoute et dans l’espoir de pouvoir mettre en place un forum des associations Prigontines en 2018.

A Monsieur Guechou pour avoir représenté la Municipalité en toutes dernières minutes.

Celui-ci nous fait part de son impression positive sur l’esprit de l’association et transmettra à M. Maury les informations et décisions prises lors de cette Assemblée Générale.

**Rappels à l’occasion de ce compte rendu :**

Notre association est reconnue d’intérêt général ouvrant droit à des donations fiscalement déductibles à 66% avec délivrance des cerfa, selon les articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts.

Chacun a son objectif dans la pratique du Tir à l’arc, le mien n’a aucun lien avec la reconnaissance en compétition d’un niveau, mais je rappelle à nos archers qu’ils sont les bienvenus sur les regroupements d’archers et compétitions de notre Fédération ou celles de la FFTA moyennant licence.

Mesdames, membres du Comité Directeur, je vous demande de bien vouloir valider ce compte-rendu d’Assemblée Générale 2017.

Archers, archères, je vous salue

Le Président, Stéphane Leclerc, le 27/06/2017



 